



LABELLISER, CLASSER UN HEBERGEMENT TOURISTIQUE DANS MA COMMUNE



QUELLES REPONSES APPORTER ?

- La mairie: la porte d'entrée !
- Projet d'investissement pour un hébergement touristique: vers qui orienter ?
- Une chambre d'hôte, un meublé touristique: quelle différence ?
- Avant l'ouverture: quelles sont les démarches obligatoires ?
- Et après? Classement ? Label ou les 2 ?
- Et concrètement cela se passe comment?



VADE- MECUM

- **LA DECLARATION** : quelque soit le type de logement et le régime du propriétaire est obligatoire
 - les documents CERFA vous ont été envoyés et sont **AUSSI** sur le site de l'OT



VADE- MECUM : les avantages du classement

- **LE CLASSEMENT** pour les meublés de tourisme est conseillé

- Pour le touriste :

- Assurance d'un niveau de qualité et certification reconnue
- Coût modéré pour une validité de 5 ans (coût 200 €), 133 points de contrôle mis en exergue (équipements, informations clients, accessibilité, développement durable
- Tarif Taxe de séjour: le bon prix pour la bonne catégorie !
- Accepter les règlements par chèques vacances

- Pour le propriétaire:

- **Bénéficiaire de réduction fiscale** Le gouvernement a retenu un dispositif visant à réduire l'abattement de 71 % à 50 % sur les revenus des meublés touristiques en zone tendue, avec un seuil à 77 700 euros (en zone non-tendue l'abattement serait toujours de 71 %, mais avec un seuil à 50 000 euros).
- **C'est lui qui collecte la Taxe de séjour et la reverse intégralement ensuite** (sauf s'il passe par les plateformes qui s'en charge (sauf Booking)

- Pour l'OT

- Une connaissance approfondie du parc d'hébergement communautaire
- la chasse à la location sauvage, une collecte de la taxe de séjour fidèle à la fréquentation touristique



LES LABELS COMPLETENT LES CLASSEMENTS

Une marque et un réseau de qualité depuis plus de 60 ans



GÎTES DE FRANCE
Deux-Sèvres

- Accompagnement et expertise (veille juridique, fiscale)
- Une visibilité accrue (site départemental, national et réseaux sociaux)
- Un service de réservation (le propriétaire ne s'occupe pas de gérer son calendrier)
- Possibilité de mutualiser ses achats à tarifs négociés

Sans oublier le label **Tourisme et Handicap** et la marque **Accueil vélo**

**Classement et labels :
deux choses différentes et complémentaires !**



CONTACTS UTILES POUR AVOIR DE BONNES INFOS

Marianne DISPA

Chargée de développement Tourisme, Agriculture, Agroalimentaire

Direction de l'Attractivité – Pôle Développement Durable

Tél : 05 49 78 53 27 | 07 60 84 50 87

niort agglo
Agglomération du Niortais

Alexandra BODET

05.49.24.88.27- 06.09.74.10.63.

Margaux FLEURY (Accueil Vélo) 05.49.24.03.24

**NIORT MARAIS
POITEVIN**
TOURISME

**NIORT MARAIS
POITEVIN**
TOURISME

Taxe de séjour/ déclaration

Sophie AUDURIER

Assistante comptable

Ligne directe : 05 49 24 57 06

Email : sophieaudurier@niortmaraispoitevin.com

Contacts Classement:

Julie MORIN

gites-de-france-deux-sevres@wanadoo.fr

05.49.77.00.00

(accrédité par Atout France)

Ariane Rousseau

ariane.rousseau@arceah.com

06.48.73.95.30

**NIORT MARAIS
POITEVIN**
TOURISME

niort agglo
Agglomération du Niortais

GRAND SITE
DE FRANCE
Marais poitevin